

Édition spéciale

25^e anniversaire de fondation de l'APRQ

Mot du président

par Jacques Pelchat, président du conseil d'administration de l'Association de professionnelles et professionnels retraités du Québec (APRQ) – jacques.pelchat@aprq.ca

Ensemble, célébrons le 25^e anniversaire de l'APRQ

Le 25^e anniversaire de l'incorporation de l'APRQ sera célébré le 7 novembre prochain. Ce sera l'occasion de souligner, que Jeannine Doyle-Cormier, André Thériault et Léo Pelletier, déposaient, en juin 1993 la demande d'incorporation de notre Association. Cette initiative faisait suite à une décision du congrès de 1991 du SPGQ, soutenant une telle création. Ainsi naissait un organisme voué à la promotion et à la défense des intérêts des anciens membres du SPGQ prenant leur retraite.

Précédant l'Assemblée générale annuelle (AGA), il y aura hommage pour trois de nos bâtisseurs. Un **Prix Reconnaissance** sera remis à un membre du Conseil régional de Montréal et à un membre du Conseil régional de Québec. Ce prix soulignera, à tous les deux ans, la contribution d'un membre à la bonne marche et au développement de l'APRQ, au niveau régional. La **Distinction Membre honoraire** sera remise à un membre de l'APRQ afin de souligner sa contribution à la bonne marche et au développement de l'APRQ, à l'échelle du Québec. Cette distinction sera remise à tous les cinq ans.

Compte tenu de l'expédition tardive de l'édition régulière de juin du bulletin *Le ProActif*, le conseil d'administration a décidé de prolonger la période de mise en candidature. **Vous avez jusqu'au 15 août prochain** pour faire parvenir le formulaire et une présentation de la personne dont vous souhaitez présenter la candidature. Les formulaires sont accessibles par

les hyperliens indiqués dans le présent bulletin spécial ou sur le site Web : aprq.ca.

La remise de ces prix et de cette distinction se fera lors d'une cérémonie précédant l'AGA et comprenant un cocktail, un repas et un spectacle. Le tout se déroulera **le mercredi 7 novembre entre 10 h 30 et 14 h** au centre Le Montmartre, à Québec, dans le district de Sillery. Le transport sera organisé pour les membres de la région de Montréal. C'est déjà le temps de **réserver votre place**. Tous les détails de cette activité vous sont présentés dans l'encart de la présente édition du bulletin *Le ProActif* et sur le site Web : www.aprq.ca

L'APRQ, c'est plus de 2000 professionnelles et professionnels ayant été membres du SPGQ au cours de leur carrière.

Dans ce numéro	Page
Mot du président	1
Mise en candidature pour la Distinction Membre honoraire	3
Mis en candidature pour les Prix reconnaissance	4
Nouveauté – Dîner – 25 ^e Anniversaire	5

***Il n'est pas trop tard pour présenter une candidature
pour la Distinction Membre honoraire
et les Prix Reconnaissance***

**Nouvelle date limite de présentation des candidatures :
Le mercredi 15 août 2018**

Distinction – Membre honoraire

Cette distinction souligne la contribution remarquable d'un membre à la bonne marche et au développement de l'APRQ, à l'échelle du Québec.

- Être membre de l'APRQ
- À titre posthume, avoir été membre

Critères de sélection :

- Principales réalisations (75 % des points) :
 - Nature de la réalisation ou des réalisations du membre et impact sur les activités de l'APRQ
 - Caractère innovateur de la réalisation ou des réalisations du membre
- Leadership (25 % des points) :
 - Nature et importance des responsabilités assumées par le membre
 - Dynamisme du membre

Processus de sélection :

- Le jury, composé des membres du conseil d'administration de l'APRQ, évaluera les candidatures. Advenant le cas où un membre du CA est proposé ou proposeur, il sera exclu du jury.
- La décision du jury est finale et sans appel.
- Le jury peut décider de ne pas octroyer de prix pour une année donnée.
- Les délibérations du jury, le nom des membres non retenus et le contenu des dossiers demeurent confidentiels. Un résumé des réalisations de la récipiendaire ou du récipiendaire est toutefois préparé pour publication.
- La personne sélectionnée est informée de la décision par téléphone et par écrit.

Consentement :

Le membre honoré accepte que l'on fasse mention de sa nomination dans les communications de l'APRQ, entre autres. À titre posthume, un membre de la famille immédiate doit donner son accord.

Date limite de dépôt des candidatures :

Le mercredi 15 août 2018

Le prix sera décerné, à l'occasion des célébrations entourant le 25^e anniversaire de l'APRQ, lors de l'Assemblée générale annuelle de l'APRQ, à Québec.

Fréquence : À tous les cinq ans

Cliquez pour le formulaire : *Formulaire Membre honoraire*

Prix Reconnaissance :

Ce prix souligne la contribution d'un membre à la bonne marche et au développement de l'APRQ, au niveau régional. Deux prix sont décernés : un pour un membre du Conseil régional de Montréal et un autre pour le Conseil régional de Québec.

- Être membre de l'APRQ
- À titre posthume, avoir été membre de l'APRQ

Critères de sélection :

- Principales réalisations :
 - o Nature de la réalisation ou des réalisations du membre et impact sur les activités de l'APRQ
 - o Caractère innovateur de la réalisation ou des réalisations du membre

Processus de sélection :

- Le jury, composé des membres des conseils d'administration du Conseil régional de Montréal ou du Conseil régional de Québec de l'APRQ, évaluera les candidatures. Advenant le cas où un membre d'un CA est proposé ou proposeur, il sera exclu du jury.
- La décision du jury est finale et sans appel.
- Le jury peut décider de ne pas octroyer de prix pour une année donnée ou d'octroyer un prix ex æquo.
- Les délibérations du jury, le nom des membres non retenus et le contenu des dossiers demeurent confidentiels. Un résumé des réalisations de la récipiendaire ou du récipiendaire est toutefois préparé pour publication.
- La personne sélectionnée est informée de la décision par téléphone et par écrit.

Consentement :

Le membre honoré accepte que l'on fasse mention de sa nomination dans les communications l'APRQ, entre autres. À titre posthume, un membre de la famille immédiate doit donner son accord.

Date limite de dépôt des candidatures :

Le mercredi 15 août 2018

Le prix sera décerné, à l'occasion des célébrations du 25^e anniversaire, lors de l'Assemblée générale annuelle de l'APRQ, à Québec.

Fréquence : À tous les deux ans

Cliquez pour le formulaire : [Formulaire Prix Reconnaissance](#)

Ensemble, célébrons le 25^e anniversaire de l'APRQ



**Association de professionnelles
et professionnels retraités du Québec**

Rendez-vous, à Québec, le 7 novembre prochain

Pour souligner ENSEMBLE le 25^e Anniversaire de l'APRQ et pour vous permettre d'échanger avec vos anciennes et anciens collègues et en connaître de nouveaux, un dîner spécial est organisé.

Vin d'honneur, présentation des récipiendaires de la Distinction Membre honoraire et des Prix Reconnaissance, présentation de photos illustrant les meilleurs moments de l'APRQ, cadeau-

souvenir, suivi d'une activité surprise.

Dans un deuxième temps, le dîner sera suivi de l'Assemblée générale annuelle. Ce sera le moment de prendre connaissance des rapports de vos dirigeants et de renouveler le mandat de deux d'entre eux.

L'APRQ, c'est plus de 2 000 membres en provenance de toutes les régions du Québec.

Pour réserver votre place au dîner

Pour réserver votre place au dîner commémoratif, les membres **doivent s'inscrire par courrier.**

Avant **le vendredi 21 septembre 2018** au coût de **25 \$** et après cette date au coût de **30 \$**.

Vous devez nous faire parvenir un chèque libellé au nom de :

APRQ – Québec

à l'adresse suivante :
APRQ
7, rue Vallière, Québec,
(Québec) G1K 6S9

Les chèques seront encaissés le **30 octobre 2018**. Toute annulation doit nous parvenir avant cette date.

Veuillez nous faire part des allergies alimentaires afin d'en informer le traiteur.

**Au plaisir de vous rencontrer
le 7 novembre prochain,
à Québec**

COORDONNÉES DU DÎNER ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le mercredi 7 novembre 2018

Le Centre Montmartre
1669-1679, chemin Saint-Louis
Québec (Québec) G1S 1G5

(Stationnement à l'arrière
pour faciliter l'accès aux
personnes handicapées)

TRANSPORT POUR LES MEMBRES EN PROVENANCE DE MONTRÉAL

Un transport sera organisé pour les membres inscrits du Conseil régional de Montréal. Détails à venir.

Transport gratuit

Les inscriptions se font en même temps que le paiement de l'activité.

Pour nous joindre

Courriel : info@aprq.ca

Site Web : www.aprq.ca

Téléphone : 418 692-0022 ou

1 800 463-5079, poste 5079

Courrier :

APRQ

7, rue Vallière

Québec (Québec) G1K 6S9